

Votants : 75  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**Séance du lundi 1er février 2021**

**ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – REPRESENTATION DES ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU

**Titulaire absente suppléée :**

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

**Titulaires absents :**

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Valérie BELY-VOLLAND, Lucien-Jean LAHOUSSE

**Titulaires absents excusés :**

Guillaume JUIN, Rose-Marie NIETO, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021**

#### **ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – REPRESENTATION DES ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°C20-07-2020 du 17 juillet 2020 procédant à la désignation des élus de la CAN au sein des associations ;

Vu la délibération n°C21-07-2020 du 17 juillet 2020 procédant à la désignation des élus de la CAN au sein des comités et commissions ;

Considérant que le développement des services de transport public de voyageurs joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire, la cohérence des politiques urbaines et le renforcement des liens sociaux ;

Considérant que l'association Transcité a pour objet de :

- créer une structure d'échange entre élus responsable de transport ainsi qu'entre élus et professionnels qui soit un lieu de réflexion sur le rôle du transport public,
- promouvoir à l'extérieur l'image des Collectivités Locales et des Autorités Organisatrices ainsi que des sociétés membres de l'association et affirmer auprès de l'environnement professionnel et institutionnel leur philosophie et leur action commune,
- valider individuellement et collectivement l'action de chaque membre et représenter l'ensemble de ses membres, chaque fois que cela apparaît utile,
- constituer une force de proposition et d'action pour la défense des projets de transports en commun.

Il apparaît donc utile pour la CAN d'adhérer à l'association Transcité et de désigner son représentant.

Considérant que la désignation de M. Elmano MARTINS comme représentant de la CAN au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin ne peut être maintenue du fait de sa même désignation par l'association des maires des Deux-Sèvres ;

Afin de garder l'équilibre initialement prévu au sein de la CLE, il convient dès lors de procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil d'Agglomération :

- Décide d'adhérer à l'association Transcité,
- Décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au vote à bulletin secret, pour procéder à la désignation de ses représentants,
- Désigne Monsieur Alain LECOINTE pour représenter la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de l'association Transcité,
- Désigne Monsieur Thibault HEBRARD pour représenter la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**